

Inauguration de l'exposition des Fresques de Casenoves à l'Ille-sur-Tet  
Dimanche 21 septembre 1997

**Discours de M. Alain Vaissade,  
Conseiller administratif chargé des affaires culturelles  
de la Ville de Genève**

*Avec le retour des fresques de Casenoves dans leur lieu d'origine, au milieu de ce beau pays catalan des Pyrénées-Orientales, c'est un long et douloureux feuilleton qui trouve aujourd'hui son dénouement.*

*C'est surtout un dénouement heureux, rendu possible par une réelle volonté politique commune d'aboutir.*

*Encore fallait-il placer l'intérêt et l'importance que revêt le patrimoine pour une communauté au-dessus des contraintes - et des limites - qui s'appliquent aux dispositions juridiques actuellement en vigueur.*

*Ce feuilleton a duré près de 50 ans.*

*Cinquante années émaillées de tortueuses péripéties juridiques - procès, contre procès et autres jugements contradictoires - dont les médias se sont parfois fait écho, sans se priver de prendre parti et donc, d'attiser la polémique.*

*En prenant mes fonctions en 1991, quelle ne fut pas ma surprise de lire qu'une certaine presse assimilait le Musée d'art et d'histoire de Genève à l'un de ces nombreux "pilleurs d'art" avides de tirer profit de personnes ignorantes des trésors qu'elles possèdent ?*

*Mais heureusement, la fin de cette histoire a une morale. Et cette morale nous parle de solidarité, de confiance, et d'une manière plus générale, d'éthique celle qui doit, j'en suis intimement convaincu, fonder les relations que la communauté doit entretenir avec son patrimoine..*

*Les peintures murales de Casenoves n'ont pas simplement une valeur artistique. Elles font également partie d'un patrimoine à signification religieuse. Elles expriment une manière de célébrer une conviction, une croyance ou une foi dépositaire des valeurs chrétiennes. Or, ce sont précisément ces valeurs qui ont façonné notre société, par delà les frontières et les États.*

*En ce sens, ces fresques appartiennent au patrimoine commun à tous les membres de cette société. La préservation de ce patrimoine commun, mais aussi sa mise en valeur dans les lieux de leur création, sont de la responsabilité des collectivités publiques et de leurs représentants politiques.*

*Le retour à Ille-sur-Tet des fresques de Casenoves illustre parfaitement cette volonté de ne pas réduire le patrimoine à un simple acte de droit à la propriété mais d'en faire l'enjeu d'une responsabilité collective et partagée.*

*C'était à l'évidence, le seul moyen de sortir de l'impasse juridique dans laquelle nous nous trouvions depuis que le Musée d'art et d'histoire de Genève avaient acquis, en toute légalité et bonne foi, L'Adoration des mages et Le Christ en majesté.*

*Car au fond, nous nous trouvions placé dans une situation inextricable, dans laquelle deux types de droit s'opposent.*

*Le droit de celui qui acquiert un bien dans des conditions légales normales ; qui achète en toute bonne foi et donc se sait légitimement propriétaire du bien qu'il a acquis. Et le droit de celui qui a été dépouillé d'un bien et qui donc, tout aussi légitimement, revendique le droit de le recouvrer.*

*Les fresques ont été arrachées aux murs de la chapelle où elles avaient été peintes ; elles ont ensuite rejoint le circuit habituel du commerce de l'art où elles n'ont pas tardé à susciter l'intérêt des collectionneurs et des musées. Leur expatriation a été avalisée par les services de l'administration française et c'est ainsi qu'en toute bonne foi, le Musée d'art et d'histoire de Genève en a acquis deux éléments.*

*Il était donc légitime que le musée fasse valoir son bon droit lorsqu'on voulut le lui contester devant les tribunaux.*

*Je ne vais pas ici rappeler les nombreux arrêts juridiques qui jalonnèrent ces pénibles années de litige. Le fait est que la voie était sans issue et que, chacune des parties campant fermement sur ses positions - sûres qu'elles étaient, chacune en toute bonne foi, de leur bon droit - la situation ne pouvait que rester durablement bloquée.*

*Elle le serait sans doute encore si la question n'avait pas été soumise à une appréciation plus politique. Celle-ci a en effet permis de dépasser le dogme juridique qui empêchait tout dialogue et, par voie de conséquence, toute chance de trouver une solution de nature à donner satisfaction aux deux parties.*

*Aujourd'hui, Ille-sur-Tet reprend la jouissance de deux oeuvres très précieuses de son patrimoine grâce à une solution équitable qui ne lèse personne. Bien au contraire, elle contribue à rapprocher nos deux collectivités.*

*Car une fois abandonnée la voie juridique, les parties ont appris à se connaître et à s'estimer. Le fil du dialogue s'est ainsi naturellement renoué, incitant à une meilleure appréciation des points de vue respectifs.*

*Les conditions furent ainsi créées pour que le Ministère de la culture et la Direction du patrimoine français prêtent une oreille attentive au souhait de la municipalité d'Ille-sur-Tet.*

*Dès lors, les correspondances échangées entre la ville de Genève et les autorités françaises le furent sur un ton cordial et constructif, marqué par une volonté évidente d'ouverture de part et d'autre.*

*Monsieur le Docteur Henri Soler, Maire d'Ille-sur-Tet ainsi que Madame Maryse Florette, maire adjointe ont beaucoup fait pour ce que ces contacts aillent de l'avant. Nous ne pouvions rester insensible devant tant de discrète ténacité.*

*Cette ténacité déploya également ses effets jusqu'à Paris. MM Jack Lang, Jacques Toubon et Philippe Douste-Blazy, Ministres de la culture, y répondirent en prenant une part active aux démarches qui devaient nous conduire à accepter de céder en prêt à l'État Français, pour une durée indéterminée, les peintures appartenant au Musée d'art et d'histoire de la ville de Genève.*

*J'étais pour ma part acquis à l'idée qu'il était important de mettre enfin un terme au triste feuilleton des fresques de Casenoves. Vous me pardonnerez sans doute d'avouer que j'y ai personnellement mis beaucoup d'énergie. En tant que Maire de Genève, suite à ma réélection au Conseil administratif de la Ville, en 1995, j'ai donné mandat à M. Cèsar Menz, Directeur du Musée d'art et d'histoire, de mener les transactions nécessaires au retour des fresques dans leur commune d'origine.*

*C'est dire que je suis particulièrement heureux que ces journées du patrimoine puissent être marquées par le retour à Ille-sur-Tet de l'Adoration des mages et du Christ en majesté.*

*Je suis certain qu'il augure de relations fructueuses par-dessus nos frontières, des relations qui ne peuvent que servir la cause de la défense du patrimoine, sur la base de valeurs partagées.*

*A cet égard, vous me permettez de formuler un vœu.*

*Je souhaite en effet que l'accord passé entre Ille sur Tet et Genève fasse école et puisse servir d'exemple. Car il me paraît essentiel que la destinée du patrimoine artistique et culturel puisse reposer sur une véritable éthique de la solidarité et du bien commun, et non pas exclusivement comme c'est trop souvent le cas, dépendre des exigences dictées par un libéralisme mercantile et conquérant, ou encore par une idéologie nationaliste et réductrice.*

*L'éthique et la solidarité sont finalement les deux valeurs essentielles à la meilleure protection du patrimoine commun au profit de tous, dans toute sa diversité et sa richesse.*

*Je tiens à remercier les autorités de la commune d'Ille-sur-Tet, M le Maire Henri Soler ainsi que toutes les personnalités présentes pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé.*

*Et c'est avec un grand plaisir que M. Pierre Roehrich, Secrétaire général de mon Département, M. Cäsar Menz et moi-même participons aux Fêtes du patrimoine 1997 dans votre magnifique région. Nous sommes heureux d'inaugurer avec vous l'exposition présentant les fresques dans leur nouvel écrin de l'Hospici d'Illa.*